



Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG  
Au capital de 8 814 837 500 FCFA  
Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare  
01 BP 3962 Abidjan 01  
RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

|                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>VENDREDI 05 JUIN 2015</b><br/><b>A 15 HEURES</b><br/><b><u>DEBUT DES INSCRIPTIONS : 14 HEURES</u></b><br/><b>A l'Immeuble C.R.R.A.E - U.M.O.A</b><br/><b>ABIDJAN - Plateau (RCI)</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- 2) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- 3) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 4) Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 5) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- 6) Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
- 7) Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- 8) Renouvellement du mandat des administrateurs.
- 9) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

**La liste des actionnaires, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire** sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédant l'Assemblée.

**Les propriétaires d'actions sont admis à l'Assemblée sur justification de leur identité. Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.**

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Pour le Conseil d'Administration**  
**M. Mahmoud RAJAN**  
Président du Conseil d'Administration